

**ANNEXE 4 au règlement intérieur de la CCIR PACA  
Délibération fixant le nombre et la répartition des membres  
associés**



---

**ASSEMBLEE GENERALE  
CCI DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
JEUDI 26 JANVIER 2017**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DESIGNATION DES MEMBRES ASSOCIES**

**Séance tenue le jeudi 26 janvier 2017** au Palais du Pharo à Marseille, en présence de Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Stéphane BOUILLON.

**PRESENTS**

M. Alain LACROIX, *Président de la CCI de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, MM., Jean-Pierre SAVARINO, Jacques BIANCHI, Jean-Luc CHAUVIN, Bernard VERGIER, Stéphane PAGLIA, *vice-présidents*, Marc CHABAUD, *Trésorier*, Jean-Marie PUGGIONI, *Trésorier adjoint*, Bernard GRECH *Secrétaire*, *membres du Bureau*

Mmes, MM., Jean-Michel ABEILLE, Laurent AMAR, Christine BAZE, Jean-Luc BLANC, Jacques BRES, Bernadette BRES REBOUL, Sandra CHALINET, Michel CHEVILLON, Sylvie COTTIN, Véronique DAGAN, Alain DOGLIANI, Philippe DONAT, Karim DRIOUCHE, Michel GILLY, Christophe GAMON, Stéphane GRECH, Jacques KOTLER, Jean-Michel LACAUX, Daniel MARGOT, Pascal NICOLETTI, Véronique PARRE, Alain PAULIN, Corinne PELLEGRINI, Patrice PERROT, Brigitte SALUSSOLIA, Thierry SOUETRE, Jean-François SUHAS, Carole TORRES, Régine WEIMAR, Maurice WOLFF, Philippe ZICHERT, *Membres élus titulaires*

**REPRESENTES**

M. Roland GOMEZ, Eric GORDE, Jean-Daniel BEURNIER, Philippe RENAUDI, *Vice-présidents*, Bernard KLEYNHOFF *Secrétaire*, *membre du Bureau*

Mmes, MM., Olivier CAVALLO, Denis CIPPOLINI, Elisabeth COQUET-REINIER, Delphine DEFRANCE, Marc GUEYDON, Anne LECHACZYNSKI, Laurent LONDEIX, Fabien PAUL, Nicole RICHARD VERSPIEREN, Stéphane SCARAFAGIO, Sonia STRAPELIAS, Eugénie TRAVERSA, Jean-Daniel TRESSOL, *membres élus titulaires*

**EXCUSE**

Lionel NGUYEN

**SOIT 58 MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES SUR LES  
59 MEMBRES EN EXERCICE COMPOSANT LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.  
QUORUM : ATTEINT.**

Vu l'article R711-50 du code de commerce, les CCIR peuvent s'adjoindre des membres associés, qui ont voix consultative et dont le nombre ne peut dépasser la moitié de celui des membres élus.

Les membres associés sont désignés par la CCIR après chaque renouvellement parmi les personnalités qualifiées détenant des compétences en matière économique utiles à l'établissement.

Les membres associés prennent part aux délibérations avec voix consultative et peuvent représenter la chambre dans toutes les instances auxquelles celle-ci participe, sans pouvoir les engager sur le plan financier ou contractuel ;

Vu l'article 17 du règlement intérieur de la CCI de région, l'AG n'est régulièrement réunie que si les membres associés ont été convoqués dans les mêmes délais et conditions que pour les membres élus. Les membres associés prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Les membres associés peuvent siéger dans les groupes de travail ou les commissions non réglementées.

Ils peuvent représenter la chambre de commerce et d'industrie de région dans toutes les instances extérieures auxquelles celle-ci participe lorsqu'ils y sont expressément habilités. Toutefois les membres associés ne peuvent être appelés à représenter la chambre dans ces instances qu'à la condition qu'aucun acte contractuel ou financier engageant la chambre n'y soit accompli et qu'ils disposent d'un mandat de représentation de l'assemblée générale ou du président. Sont notamment exclues les représentations dans les Conseils d'Administration, de Surveillance et les instances de Direction. Le président et le trésorier ne peuvent déléguer leur signature à un membre associé ;

Vu l'article 18 du règlement intérieur de la CCI de région, les membres associés sont soumis aux mêmes dispositions que les membres élus en ce qui concerne la prévention du risque de prise illégale d'intérêt et doivent à ce titre remplir la même déclaration d'intérêts que les membres élus prévue à l'article 97.

Les membres associés sont tenus au même devoir de réserve que les membres élus prévu à l'article 10.

Ils sont couverts par la même police d'assurance souscrite par la chambre pour les responsabilités et les risques encourus par les membres élus dans l'exercice de leurs fonctions.

Les fonctions de membre associé sont gratuites, toutefois des frais de mission peuvent être remboursés sur présentation des justificatifs correspondants en cas de frais consécutifs à un ordre de mission ou à une convocation.

Lorsqu'un membre associé refuse d'exercer tout ou partie de ses fonctions fixées par la chambre, ou qu'il s'abstient, sans motif légitime, d'assister à plusieurs séances de l'assemblée générale, le président lui adresse une mise en demeure de se conformer à ses obligations.

Si l'intéressé ne défère pas à cette demande dans le mois qui suit sa notification, le président peut, sur délibération de l'assemblée générale, mettre fin à son mandat.

Le membre associé qui met fin à son mandat volontairement, adresse sa démission au président de la chambre qui en prend acte et en informe l'assemblée générale ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 6 avril 2016 fixant à 59 le nombre de membres titulaires à la CCI de région PACA ;

Considérant la proposition formulée par chaque CCIT et approuvée par le Bureau de la CCI de région réunit en séance le 16 janvier 2017 visant à une répartition équilibrée de ces membres associés par territoire ;

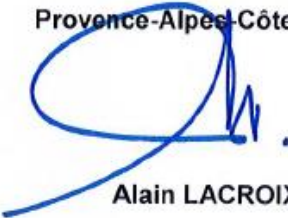
il est soumis aux membres de l'Assemblée Générale la liste des 29 noms figurant en annexe à cette délibération afin d'être désignés membres associés de la CCI de Région PACA.

Il est procédé à un vote par scrutin public à main levée :

contre (0), abstention (0), pour (58)

**La liste figurant en annexe à la présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
**Le Président de la Chambre**  
**de commerce et d'industrie de région**  
**Provence-Alpes Côte d'Azur**



Alain LACROIX



**ANNEXE : LISTE DES 29 MEMBRES ASSOCIES DESIGNES PAR  
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2017**

CCIT des Alpes-de-Haute-Provence (2 membres)	1	Marc SEGARD
	2	Denis VOGADE
CCIT des Hautes-Alpes (2 membres)	3	Jean-Michel BERNARD
	4	Régis BOUCHACOURT
CCIT Nice Côte d'Azur (5 membres)	5	Paul DI NATALE
	6	Laurent LACHKAR
	7	Daniel SFECCI
	8	Fabienne GASTAUD
	9	André LABAT
CCI Marseille (10 membres)	10	Pierre ALLARY
	11	Luc BOUVET
	12	Georges GARABEDIAN
	13	Vincent GAYMARD
	14	Fabrice GREFFET
	15	Jérémy FONTRIER
	16	Luc FRISON
	17	Laurence PAGANINI
	18	Frédéric RONAL
	19	Jean-Luc VENTURINO
CCIT du pays d'Arles (2 membres)	20	Jean-Louis VEYRIE
	21	Stéphane HEDOUIN
CCI du Var (5 membres)	22	Joël POTIER
	23	Jean-Jacques BREBAN
	24	Patrick ROLLAND
	25	Laurence CANANZI
	26	Jacques VERDINO
CCI de Vaucluse (3 membres)	27	Stéphane DELPECH
	28	Jean-Marc GRUSELLE
	29	François GRANJON DE LEPINEY